

le dragueur était dans un mauvais état et qu'il a dû être réparé et nous avons fait pour le mieux. L'honorable député sait parfaitement bien que je ne puis pas garder souvenir de tous ces détails. Mais, dans tous les cas, je sais que cette affaire a été soumise à la chambre et qu'elle a été expliquée. Je vais en prendre note et je trouverai les documents.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Dans quel temps cette affaire est-elle venue devant la chambre ?

Sir HECTOR LANGEVIN: Je ne m'en souviens pas. Peut-être n'a-t-on posé qu'une simple question, on demandé un relevé, mais je sais qu'il en a été parlé. J'obtiendrais de nouveau les renseignements, et j'en ferai part à l'honorable député. Le coût a certainement été élevé, mais le dragueur devait être réparé et nous avons fait du mieux qu'il nous a été possible à cette époque.

Relativement aux observations faites, il y a un instant, par l'honorable député de Saint-Jean (M. Ellis), que nous n'avions pas un nombre suffisant de dragueurs, je crois moi-même, qu'il en faut un nouveau. Je crois qu'il en faudrait aussi un pour Ontario, mais je n'ai pas pu obtenir l'argent nécessaire pour nous procurer ces dragueurs. Je ne pense pas me tromper, en disant que nous avions eu un dragueur puissant, dans les provinces maritimes, que nous avons perdu, et qui n'a pas été remplacé. Aussitôt que j'aurai les fonds nécessaires, j'achèterai ou je ferai construire un nouveau dragueur en temps convenable, et il en sera de même pour Ontario. Nous en aurons besoin d'un dans cette province, mais nous ne pouvons pas l'obtenir pour le moment.

M. DAVIES (I. P.-E.): L'honorable ministre n'a pas touché la question. L'accusation que j'ai portée était que, dans l'automne de 1887, ce dragueur était revenu du port de Tignish. Il fut constaté qu'il avait besoin de réparations, et les personnes qui en avaient la garde furent retenues tout l'hiver et furent payées, mais on ne fit aucune réparation à ce dragueur durant l'hiver, temps durant lequel il aurait dû être réparé. Au commencement du printemps, il fut tiré dans le chantier de Peake, et tout l'été de 1888 fut employé à le réparer. Cela est à ma connaissance personnelle, mais si l'honorable ministre a des doutes, je lui citerai son propre rapport, page 114 :

*Le Prince-Edouard.* Tout l'été de 1888, s'est passé à réparer ce dragueur et ses chalands.

C'est ce que l'on trouve dans son propre rapport. Maintenant, je demanderai pourquoi ce dragueur n'a pas été réparé durant l'hiver, de manière à être disponible au printemps de 1888, la seule partie de l'année durant laquelle un dragueur peut être employé.

Sir HECTOR LANGEVIN: Je dirai à l'honorable député que c'était en 1887. Je ne me rappelle pas la date, mais je vais en prendre note.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Il y a un autre point, qui est bien compris de ceux qui s'occupent de dragage. Si je ne me trompe, mon honorable ami a ajouté que, durant l'été suivant, ce dragueur, au lieu d'être employé à nettoyer les ports, avait été loué à des particuliers à Charlottetown, pour le prix de \$1,500, ou environ, qui avaient été portés au crédit du gouvernement. Il me semble à première vue—j'attends l'explication de l'honorable Sir HECTOR LANGEVIN.

ministre—que c'est mal employer les machines appartenant au gouvernement.

Il y a un grand nombre de personnes qui aimeraient à se servir, pour des fins particulières, d'un bon dragueur, appartenant au gouvernement, au prix qui a été payé. J'ai connu des cas de ce genre, où des dragueurs à l'emploi du ministère des travaux publics, étaient retirés de certains endroits, et mis à la disposition de particuliers qui consentaient à payer pour s'en servir plus longtemps. Il me paraît très extraordinaire que ce dragueur ait été employé par des particuliers, à Charlottetown, durant l'été de 1889. Le résultat est que ce dragueur qui était destiné à l'Île du Prince-Edouard, a été, durant deux saisons, soit à se faire réparer ou à l'emploi de particuliers.

Sir HECTOR LANGEVIN: Dans plusieurs cas, quand un dragueur se trouvait dans un port et que des particuliers demandaient à s'en servir, ce qui ne pouvait pas avoir lieu aux dépens du public, nous avons répondu : Nous ferons faire les travaux mais vous en paierez le coût. Dans d'autres cas, ainsi que l'honorable député le sait, nous avons refusé, par exemple, dans Ontario. Nous avons refusé, dans Ontario, parce qu'il y avait des dragueurs appartenant à des particuliers que les intéressés pouvaient louer et nous ne voulions pas leur faire concurrence. J'ai oublié les circonstances qui se rapportent à Charlottetown, mais je puis dire qu'il n'y avait pas d'autre dragueur pour faire les travaux. S'il y en avait eu, je n'ai pas de doute que nous aurions refusé de laisser employer nos dragueurs.

M. ROBERTSON: Pouvons-nous espérer que, l'été prochain, nous aurons le dragueur dans quelques-uns des ports du comté de King ? J'attire l'attention du ministre sur le fait que, depuis la confédération, le dragueur n'a été envoyé qu'une seule fois dans ce comté, durant un été, ou une partie de l'été. Nous payons notre part dans le coût de son entretien, et je crois que nous devrions avoir notre part dans les travaux. J'attire spécialement l'attention du ministre sur les ports Murray, Montague, Eturgeon et Grande Rivière, qui ont tous besoin d'être dragués. La navigation y est importante, et il n'est que juste que le comté de King, que je représente, ait sa part des travaux exécutés au moyen de ce dragueur. Nous attendons depuis douze ans, et le dragueur n'a été envoyé qu'une fois dans le comté, et il n'est resté qu'une partie de l'été.

M. FREEMAN: Vu que ce temps me semble propice pour demander l'usage du dragueur, je vais soumettre ma demande. L'honorable député de Halifax (M. Jones) a dit que les comtés représentés par des partisans du gouvernement étaient les premiers servis et, vu que j'ai la prétention d'appuyer le gouvernement, je suppose que le ministre ne négligera pas les ports du comté de Queen's, Nouvelle-Écosse. Le dragueur n'est venu dans les ports de ce comté qu'une seule fois, je crois, depuis la confédération, et il n'y est resté que peu de temps. Nous avons un port "barré" et les grognavires n'y peuvent pas pénétrer sans danger, et si le dragueur y passait quelques semaines l'été prochain, le commerce de la ville de Liverpool augmenterait considérablement. Je prie le ministre de prendre note de ceci.

J'ai cru comprendre, par cette discussion, que les honorables députés de la gauche sont très diffi-